

Commission Environnement et développement durable

21 novembre 2014

SYNTHÈSE

En ouverture de séance, la présidente de la commission, Michèle Pappalardo indique que le thème central de la commission porte sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'empreinte carbone, ces points s'inscrivant dans le cadre de la future Conférence Paris Climat 2015 (COP21).

Le cadrage international est présenté par Pascal Dupuis (DGEC¹) qui indique que **la problématique du changement climatique est globale** : en effet, les négociations en cours tiennent compte des niveaux national, européen et international et s'appuient sur le rapport 2014 du Giec². La France, qui y joue un rôle moteur, a présenté le projet de loi de transition énergétique au Parlement, avec des objectifs ambitieux, des mesures sectorielles ciblées et une décentralisation des décisions en matière énergétique vers les territoires. En octobre 2014, le Conseil de l'Europe a entériné les engagements européens 2020-2030 en matière de réduction d'émissions de GES, de développement d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ces nouveaux objectifs ont un coût pour chaque État membre et **il a donc été acté un mécanisme de solidarité envers les pays les plus pauvres** par le reversement pour partie du surplus issu du produit de la vente aux enchères de CO₂. En parallèle, les États membres ont accepté le principe de mettre en place une **gouvernance européenne de politique énergétique**. Au niveau international, un accord sino-américain sur le réchauffement climatique a été signé en novembre 2014.

Le système national d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur des conventions internationales, des directives et règlements européens et le code de l'environnement en mettant en relation un grand nombre d'acteurs institutionnels nationaux qui ont adopté les procédures de MRV (Mesure, rapportage, vérification). Jean-Pierre Chang (Citepa³) indique qu'en France, les objectifs du protocole de Kyoto en matière de baisse des émissions (-10 %) ont été respectés. Julien Vincent (Citepa) présente les sources utilisées et met en avant **les besoins statistiques secteur par secteur**. Un nouveau règlement européen induit de nouvelles demandes sur l'usage non énergétique des produits, sur les gaz fluorés et la fertilisation des sols par les déjections animales.

Au niveau régional, Yves Pothier (Dreal⁴) de Rhône-Alpes précise que **les différents schémas énergétiques** nécessitent de nombreux indicateurs pertinents et robustes, géographiquement comparables à tous les niveaux, tout en maintenant la qualité, et en respectant les droits d'usage (secret statistique, secret commercial). Sylvain Moreau précise que la collecte à un niveau fin des données locales sur la consommation d'énergie est délicate : le secteur étant très concentré, on est rapidement confronté au secret statistique et à la protection des données d'une entreprise. Pour lever ces difficultés de transmission d'informations, un avis pris en Conseil d'État permet, dans le cadre du code de l'environnement, de transmettre ces données **à toute personne travaillant sur les politiques de l'énergie**.

Yves Pothier fait par ailleurs état des difficultés d'analyse en matière d'estimations de la consommation énergétique régionale. Des écarts existent car les calculs s'appuient sur deux méthodes : celle venant de la production de données par les enquêtes nationales qui sont déclinées au niveau régional d'une part et celle mise en œuvre dans les instances régionales d'autre part. **Une cohérence, voire une recherche d'explication des écarts, est nécessaire afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre le niveau national et régional**. Une autre difficulté provient de l'utilisation de différentes méthodes entre les instances régionales qui empêchent toute comparaison entre les régions. Ces différences sont dues pour partie à l'absence de données locales pour certains secteurs (transport, offre énergétique, bâtiments), ce qui conduit à développer au niveau régional des partenariats locaux pour disposer de données réelles ; ces données étant nécessaires pour répondre aux SRCAE⁵ et aux demandes des collectivités locales toujours plus nombreuses. Une démarche visant à plus de cohérence et de coordination entre les acteurs pourrait s'inscrire dans les prochains travaux du groupe de travail « Energie » du PCIT⁶.

¹ Direction générale de l'énergie et du climat

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

³ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

⁴ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

⁵ Schéma régional climat air énergie

⁶ Plan climat-énergie territorial

Lors des échanges, la question du nombre très important des indicateurs régionaux s'est posée tant pour la difficulté de leur usage et que de leur mise à jour. Mme Loubet (Drieu⁷) a souligné le manque de données fines disponibles dans le secteur de la chaleur.

[Le calcul de l'indicateur « empreinte carbone »](#) - qui existe depuis 5 ans - est présentée par Céline Magnier (SOeS). Elle en rappelle la définition et le contexte, en particulier sa prise en compte explicite dans le projet de loi⁸ relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, **qui retient dans son calcul l'estimation des émissions associées aux importations** (pour la France, 40 % de l'empreinte en 2010). Elle présente les méthodes et sources statistiques utilisées. La première méthode consiste à faire l'hypothèse que les produits importés ont le même contenu en GES que les produits équivalents produits localement (méthode utilisée par Eurostat pour le calcul de l'empreinte de l'Union européenne). La deuxième méthode est une approche multirégionale « unilatérale » utilisée par la France (SOeS) et qui tient compte de la spécificité de la production de nos partenaires commerciaux mais pas de la spécificité de leurs importations. Enfin, la troisième méthode est un modèle multirégionale « multilatérale » utilisé par l'OCDE et qui permet de boucler avec les données du commerce international à l'échelle mondiale. Il permet de tenir compte à la fois de la structure de l'appareil productif de nos partenaires et de la spécificité de l'origine de ces importations. Les méthodes utilisées par le SOeS et l'OCDE donnent des estimations très proches, tandis qu'il y a sous-estimation par Eurostat. Il est demandé que **les travaux à venir veillent à la cohérence méthodologique entre les approches nationales et internationales**. Suite à une question sur l'éventualité de régionaliser le TES, les représentants de l'Insee le déconseillent fortement. En réponse à une demande d'examen des émissions selon le revenu des ménages, Claire Plateau indique que l'Insee a prévu de mettre à jour la décomposition du compte des ménages par catégorie de ménages et pourra donc actualiser **la mesure des émissions par catégorie de ménage**. Par ailleurs, pour disposer d'indicateurs plus rapidement, ce qui permettrait de mieux observer les retournements de tendance, Louis de Gimel se demande si on ne pourrait pas réfléchir à des méthodes d'estimation de l'empreinte carbone basées sur des données provisoires, les délais de mise à disposition des résultats étant actuellement de 4 ans.

La séance se poursuit par un point d'information [sur les indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable](#) (SNTEDD). Sylvain Moreau du SOeS rappelle les enjeux et les axes, et présente les **71 indicateurs retenus** (dont 20 communs avec la précédente stratégie) par la commission *ad hoc* ; ces indicateurs se doivent d'être comparables au niveau international et être déclinables au niveau local. Ils seront complétés par une douzaine d'indicateurs qui nécessitent pour la statistique publique de nouveaux investissements. Dans le rapport annuel remis au Parlement, une fiche décrira chacun de ces indicateurs.

Pierre Audibert se fait l'écho de la présentation au Bureau du Cnis des [sept indicateurs proposés par France Stratégie](#) ayant vocation à mesurer la qualité de la croissance française à long terme. André-Jean Guérin (Cese⁹) regrette la multiplication des indicateurs, voire leur changement régulier, car cela risque d'avoir comme effet de laisser le PIB comme seule référence de richesse alors même qu'un besoin d'indicateurs mesurant le progrès des sociétés vers le développement durable est de plus en plus exprimé. À ce titre, il indique que le Cese se propose d'organiser une conférence visant à ouvrir le débat sur ce sujet en y associant la statistique publique : la présidente de la commission demande que la présidente du Cnis soit informée de cette démarche.

La séance se poursuit par la présentation des grands axes du programme de travail 2015 des services de la statistique publique. Claire Plateau rappelle que le développement durable est un sujet transversal à l'ensemble de l'activité statistique, y compris au niveau local (mode de vie, précarité, exclusion, revenus, mode de production, etc.). Sylvain Moreau précise, qu'outre la poursuite des investissements sur les indicateurs, l'économie circulaire et le gaspillage alimentaire, la loi sur la transition énergétique oriente fortement les travaux : efficacité et précarité énergétique, compte de l'énergie en particulier. La thématique « **entreprise et développement durable** » conduira l'Insee à poursuivre les enquêtes sur la consommation d'énergie avec une attention particulière aux très petites entreprises, tandis qu'une nouvelle enquête RSE¹⁰ sera préparée en 2015, pour une collecte en 2016. La prise en compte des **aspects sociaux du développement durable** sera améliorée (conditions de vie, inégalités, hauts patrimoines et disparités, pauvreté monétaire notamment). Au niveau local, se poursuivront les travaux de géolocalisation. Plus particulièrement, seront mis à disposition des outils permettant de mieux appréhender l'analyse de l'espace des aires urbaines (combinant degré d'urbanisation et concentration de la population) d'une part, et la dimension développement durable dans un diagnostic de territoire (ITDD) d'autre part.

⁷ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie - Île-de-France

⁸ Article 48 - Sous-section 1 - Budgets carbone et stratégie bas-carbone - Art. L. 222-1 B

⁹ Conseil économique, social et environnemental

¹⁰ Responsabilité sociétale des entreprises

La présidente clôt la séance en indiquant que la date et le sujet de la commission prévue au premier semestre 2015 seront très prochainement communiqués.